

controverse

Affirmer l'égalité !

Plateforme contre l'échec scolaire

Le numéro de La Revue nouvelle consacré au récent Contrat pour l'école¹ a donné l'occasion à la Plateforme contre l'échec scolaire² de prendre un premier recul par rapport à ce qui s'est passé en Communauté française depuis une année. Tant sur la procédure mise en place que sur le produit fini, les analyses des uns et des autres concernant le Contrat pour l'école apportent au débat une contribution variée et riche. La Plateforme voudrait néanmoins revenir sur un élément crucial.

Certains acteurs considèrent que dans la version finale du Contrat pour l'école, le bon sens a prévalu et que nous sommes passés à côté d'*inquiétantes tendances idéologiques*³.

D'autres acteurs, tels la plateforme contre l'échec scolaire, considèrent que cette version est en net recul par rapport au Contrat stratégique pour l'éducation, version originale qui a été soumise à large concertation des acteurs éducatifs de janvier à mai 2005.

Ce net retrait du gouvernement de Marie Arena se marque face aux

¹ « École : la stratégie du contrat », *La Revue nouvelle*, août 2005, n° 8.

² Plate-forme lancée en Belgique francophone le 1^{er} septembre 2003 à l'initiative de plusieurs associations et de Marcel Crahay (U.Lg), élargie par la suite principalement aux syndicats de l'enseignement. Dans l'article mentionné ci-dessous, les membres de la plateforme sont qualifiés de jusqu'au-boutistes inconscients.

³ « Prudence avec le dentifrice... », J. Vandenschrick. Il n'apparaît pas clairement si l'auteur écrit en tant que membre du comité de direction de *La Revue nouvelle* ou en tant que directeur du Service de recherche et développement pédagogique (Serdep), réservoir à penser de l'enseignement catholique. Le ton utilisé est dérangeant, le style est verbeux, il veut prendre de la distance, mais comporte des connotations sarcastiques.

éléments structurels, si présents dans notre système scolaire, qui creusent les inégalités sociales de départ.

Faut-il rappeler que les inégalités scolaires trouvent, entre autres, leurs racines dans un système complexe francophone où prévaut une double liberté : celle des usagers de choisir leur établissement scolaire et celle des pouvoirs organisateurs de mettre sur pied leur enseignement ? Cette double liberté de la demande et de l'offre scolaires engendre un quasi-marché scolaire où règne une concurrence effrénée, inter- et intraréseaux. Cette liberté se paie cher en termes d'inégalités, et les écoles ghettos en sont la manifestation la plus voyante.

Il faut cependant reconnaître aux acteurs politiques une volonté à réguler le quasi-marché. L'initiative est récente, elle date du décret Missions de 1997 où pour la première fois l'école francophone se voit assigner quatre objectifs majeurs. La méthode choisie a été celle de l'adhésion des différents acteurs des réseaux plutôt que la contrainte. Le Contrat pour l'école s'inscrit dans cette lignée de consensus entre tous les acteurs éducatifs. Il faut dire que les enquêtes internationales (Pisa) mettant à jour les écarts importants dans les résultats des élèves au regard d'autres systèmes

éducatifs ont eu un effet accélérateur dans la prise de « mauvaise conscience » collective.

En termes d'égalité, la principale transformation pédagogique du décret Missions porte sur la mise sur pied d'un référentiel de compétences supposé faire acquérir aux élèves une égale accession à un niveau de base (socles de compétence). Très clairement, la tendance est à un État « évaluateur » qui tente de réguler le système scolaire par les résultats à atteindre.

La réaction d'aucuns peut être qualifiée de réactionnaire par rapport au décret Missions; elle se situe à droite du compromis social exprimé à l'époque par le législateur.

Il n'est pas anodin que c'est au moment où risquaient de se concrétiser les objectifs d'égalité et d'émancipation sociale que se sont « alliés » ceux qui se sentent le plus directement menacés par un projet dont la réalisation déforçait les fonctions de distinction, de sélection et de ségrégation que remplit l'école dans une société inégalitaire.

On sait que la Belgique s'est historiquement constituée autour des piliers dans la société et dans l'enseignement. De compromis en pacte scolaire, nous vivons dans une période de guerre froide où prévaut un savant équilibre para-

lysan : le pouvoir politique tente de reprendre du pouvoir dont il s'est défait, continue à promouvoir les injonctions pour davantage d'égalité dans un système où la liberté reste le principe d'organisation.

Il nous apparaît léger de gloser sur un sujet comme une école vraiment égalitaire est-elle vraiment efficace ? Si l'école est réellement efficace, c'est-à-dire si elle remplit ses objectifs de former tous les enfants à devenir des personnes, des travailleurs, des citoyens alors évidemment, l'égalité en sortira renforcée ! C'est logique, mais ce lien entre efficacité et égalité n'est possible que parce que l'égalité est inscrite dans les objectifs. Mais ceux-ci sont loin d'être atteints. L'école n'arrive toujours pas à neutraliser les effets des inégalités culturelles et sociales sur les inégalités scolaires. Il existe dans nos écoles des mécanismes qui sont au service de la reproduction des inégalités sociales. Certains sont structurels : le système de filières et d'options ainsi que le mode d'orientation ou encore le système d'évaluation et le recours intensif au redoublement. D'autres sont culturels : l'école transmet la culture dominante, le mode transmissif prévaut encore sur la construction des savoirs et l'école méconnaît les modes de vie et les valeurs des familles éloignées de la culture scolaire.

Les groupes favorisés proches de la culture scolaire disposent naturellement de ressources et de stratégies pour réussir à l'école. Dans la tension inévitable entre une fonction de reproduction et de transformation des inégalités sociales, la balance de l'école francophone semble pencher dangereusement du côté du premier pôle⁴.

Nous ne sommes pas naïfs au point de croire que l'école puisse corriger toutes les inégalités qui sont par ailleurs le résultat de la liberté du marché et de l'emploi. Il n'empêche qu'en aucun cas nous ne pouvons accepter que l'école aggrave les inégalités sociales en les traduisant en inégalités scolaires. L'éducation, les actes pédagogiques sont des pions du jeu social et politique. Il ne suffit pas de dire qu'une école est juste lorsqu'elle gomme les privilèges liés à la naissance. L'égalité des chances est une fiction nécessaire⁵, une règle de justice qui constitue une avancée indéniable dans l'émancipation sociale mais continue à distribuer de manière inégale des individus en fonction de leur performance et de l'usage de leur liberté. C'est pourquoi l'offre scolaire doit être juste et prendre en compte les vaincus du système. C'est pourquoi l'école doit également se préoccuper de son impact sur la trajectoire des individus à la sortie de l'école. Une école juste

doit s'occuper de l'intégration sociale des élèves, mais elle doit former les sujets d'une société démocratique et solidaire⁶.

Si certains estiment que le Contrat pour l'école est satisfaisant, nous sommes alors en droit de questionner l'utilisation de la liberté pédagogique revendiquée et défendue par les pouvoirs organisateurs, tous réseaux confondus.

Après avoir évacué une réflexion sur les bassins scolaires, la promotion d'un tronc commun ou encore la lutte contre la ghettoïsation, quelle part de responsabilité veulent-ils bien encore assumer ?

Quels éléments structurels veulent-ils bien mettre en place afin de réduire la concurrence anarchique entre établissements scolaires ? Comment comptent-ils promouvoir une véritable hétérogénéité socioculturelle dans les écoles ? Quelles pratiques pédagogiques sont-ils prêts à mettre en œuvre pour rapprocher la culture des milieux défavorisés de la culture de l'école ? Et enfin, quel contrôle sont-ils prêts à accepter ?

Il nous semble que le Contrat stratégique pour l'éducation osait ce débat sociétal qui s'attaquait aux causes structurelles et culturelles qui gangrènent notre système éducatif.

Nous ne sommes pas rageusement égalitaristes, encore moins inconscients, mais nous sommes déterminés à faire en sorte que l'école ne soit plus un lieu d'entérinement de l'exclusion. ■

Rudy Wattiez, secrétaire général de Changements pour l'égalité (CGé), mouvement socio-pédagogique), au nom des membres de la plate-forme contre l'échec scolaire : la Ligue des familles, A.T.D.-Quart-Monde, la Fédération francophone des écoles de devoirs, la Code (Coordination des O.N.G. pour les droits de l'enfant), Lire et Ecrire, l'A.P.E.D. (Appel pour une école démocratique), la Ligue des droits de l'enfant, la C.S.C. enseignement, la C.G.S.P. enseignement, le S.E.L. Marcel Crahay (U.Lg. et Genève), Benoit Galand (U.C.L.), Vincent Dupriez (Girsef, U.C.L.), Vincent Carette (U.L.B.).

⁴ Pour une analyse plus approfondie, voir Lannoye Ch., Mouraux D., Van Cottom J., *L'école vit au rythme de ses tensions*, p. 15-24, De Boeck, 1999.

⁵ Dubet, *L'école des chances*, Ed. du Seuil et de La République des Idées, 2004.

⁶ « Le rôle de l'école devrait être de rendre accessible à chacun le bagage de connaissances et de compétences nécessaires pour appréhender le monde et pour participer activement à sa transformation vers plus de justice ». Préambule au memorandum de la plateforme contre l'échec scolaire.